Jean-François Fruttero est réélu Président de la Caisse centrale de la MSA

François Serpaud est élu Premier vice-président

Communiqué de presse
12/09/2025

Jean-François Fruttero, 53 ans, exploitant agricole et Président de la MSA Dordogne Lot-et-Garonne, est réélu à la présidence de la Caisse centrale de la MSA par le nouveau Conseil d'administration central, réuni ce 11 septembre 2025 à la suite de l'assemblée générale élective de la CCMSA.

Dès son installation en 1997 sur l'exploitation familiale à Sadillac en Dordogne, l'investissement professionnel de Jean-François Fruttero l'amène à s'engager pour le monde agricole et pour son territoire.

Premier adjoint au maire de sa commune de Sadillac depuis 2014, il est également, Président de la Fédération des vins de Bergerac de 2013 à 2017, et élu de la Chambre d'agriculture de la Dordogne depuis 2001.
En charge de la politique d'accompagnement et de soutien aux viticulteurs lors des aléas climatiques, Jean-François Fruttero confirme son intérêt pour les problématiques sociales, et ces premières responsabilités l'amènent naturellement vers ses fonctions actuelles.

Élu membre du Conseil d'administration de la MSA Dordogne Lot-et-Garonne en 2010, il en prend la présidence en 2018 et est réélu en 2020 et 2025. Nommé administrateur de la Caisse centrale de la MSA dès 2015, il y est désigné co-président du Comité d'action sanitaire et sociale de la CCMSA. En 2024, il est élu président de la Caisse centrale de la MSA par le Conseil d'administration central, succédant ainsi à Pascal Cormery.

« *Je suis honoré de pouvoir exercer à nouveau la présidence de la Caisse Centrale de la MSA. C'est une grande responsabilité, à laquelle je me consacrerai pleinement, avec engagement et conviction, et grâce au soutien de François Serpaud et des membres du Conseil d'administration central.*
Plus que jamais, la MSA joue un rôle essentiel dans l'accompagnement du monde agricole. Elle est un pilier pour tous ses adhérents — qu'ils soient non-salariés ou salariés agricoles. Notre feuille de route vise notamment à conforter la MSA dans ses engagements d'accessibilité et le déploiement de sa mission de service public.
A cet égard, le mandat 2025-2030 sera déterminant. Nous connaissons tous les contraintes qui pèsent sur les finances publiques. Il nous faudra faire preuve de responsabilité dans la prochaine COG : porter nos ambitions, oui, mais en ciblant clairement nos priorités. Garantir l'accès aux droits partout sur le territoire, et continuer à proposer une offre de service ciblée, au plus près des besoins de nos adhérents. Nous souhaitons clairement afficher la MSA comme un outil essentiel au déploiement des politiques publiques, au service du monde agricole et rural. »

MSA Caisse Centrale / Direction de la communication et des affaires publiques / Relations Presse
Geraldine Vieuille / Elora Bayon presse@ccmsa.msa.fr
@msa_actu 19 Rue de Paris – CS50070 93013 Bobigny Cedex

François Serpaud, 61 ans est élu Premier vice-président de la CCMSA.

Cadre commercial au sein de Groupama Nord-Est depuis 1991, il est engagé de longue date pour la MSA et le monde agricole. Il a exercé de nombreux mandats dans la retraite complémentaire et la prévoyance des salariés de l'agriculture. Il est administrateur de la MSA Nord-Pas de Calais et administrateur central depuis 2020.

« *C'est un honneur pour moi d'avoir été élu Premier vice-président de la CCMSA. J'aurai à cœur de défendre, aux côtés du Président Jean-François Fruttero, les valeurs de mutualisme de la MSA et les intérêts de nos assurés salariés et non-salariés*.
Il nous revient, tous ensemble, de porter les valeurs de notre Institution qui est le pilier de notre famille agricole. Plus que jamais la MSA doit être un acteur indispensable à notre modèle de protection sociale.
Fort de sa connaissance du monde agricole et de ses spécificités, notre Institution doit accompagner un monde qui connait de grands bouleversements.

Nous avons les moyens, grâce à notre réseau, fort de ses salariés impliqués, de ses délégués cantonaux nouvellement élus ou réélus et de ses administrateurs de faire de la MSA un partenaire et interlocuteur privilégié pour toutes et tous, qu'ils soient salariés, exploitants ou employeurs de main-d'œuvre ».

A propos de la MSA

Avec 32,5 milliards de prestations versées à 5,1 millions de bénéficiaires, la MSA, deuxième régime de protection sociale en France. Elle assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole - exploitants, salariés (d'exploitations, entreprises, coopératives et organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'œuvre - et des ayants droit. Grâce à son organisation en guichet unique, la MSA accompagne ses ressortissants tout au long de leur vie et leur offre une protection sociale globale en versant toutes les prestations auxquelles ils peuvent prétendre en matière de santé, famille, retraite, accident du travail et maladie professionnelle. Particulièrement engagée sur les territoires, la MSA développe de nombreuses actions complémentaires à ses missions de service public, au plus près des populations rurales. Toute l'année, les 12 978 élus-bénévoles et les 15 900 salariés de la MSA contribuent ainsi par leurs efforts au développement de la solidarité, du dynamisme et de l'attractivité des territoires ruraux.

MSA Caisse Centrale / Direction de la communication et des affaires publiques / Relations Presse
Geraldine Vieuille / Elora Bayon presse@ccmsa.msa.fr
@msa_actu 19 Rue de Paris – CS50070 93013 Bobigny Cedex